

Souffrez-vous d'un handicap ?



Avez-vous besoin d'aide concernant votre demande d'abri ou pour accéder aux centres d'abri ?

Nous pouvons vous apporter certains types d'assistance pour faciliter votre accès aux services dont vous avez besoin. Ce type d'assistance s'appelle un aménagement raisonnable. Vous avez le droit de demander ce type d'assistance.

Voici quelques exemples de problèmes de santé qui peuvent rendre difficile votre accès aux services dont vous avez besoin :

- déficience visuelle ou auditive, troubles de la parole ;
- mobilité réduite (des handicaps rendant la mobilité difficile) ;
- déficiences cognitives (des handicaps en raison desquels vous avez des difficultés à comprendre les formulaires ou à vous souvenir de vos rendez-vous) ;
- problèmes de santé mentale tels que l'anxiété, une dépression, un trouble bipolaire ou la schizophrénie.

Comment puis-je demander un aménagement raisonnable ?

- Vous pouvez demander de l'aide en raison d'un handicap auprès du personnel de n'importe quel centre d'admission, d'évaluation ou d'hébergement.
- Vous pouvez remplir un formulaire de demande d'aménagement raisonnable (Reasonable Accommodation Request Form) (**DHS-13**).
- Si vous avez besoin d'un formulaire en gros caractères ou dans une autre langue, vous pouvez consulter le site internet du Département des services aux sans-abris (Department of Homeless Services, DHS) ou demander à un membre du personnel du DHS ou de l'abri de vous aider.
- Pour obtenir ces formulaires, consultez le site suivant : <https://www1.nyc.gov/site/dhs/about/applicants-and-clients-with-disabilities.page> ou demandez-les au personnel.
- Vous n'avez pas besoin de remplir ce formulaire pour demander un aménagement raisonnable. Le personnel pourra remplir les formulaires à votre place.

Où puis-je envoyer le formulaire de demande d'aménagement raisonnable (RAR) ou une demande d'aménagement par écrit ?

- Remettez votre formulaire de demande dûment rempli ou une demande écrite au personnel du DHS ou du centre d'hébergement.
- Demandez un exemplaire de votre demande dûment remplie ou un récépissé.
- Notez sur votre exemplaire la date à laquelle vous avez déposé la demande au personnel du DHS ou du centre d'hébergement, ainsi que le nom de la personne à laquelle vous l'avez remise.
- Il n'est pas nécessaire de nous fournir un justificatif de votre problème de santé ou de votre handicap au moment de la demande. Nous pourrions vous demander ultérieurement de nous fournir des documents ou des informations complémentaires en lien avec votre demande.

Que dois-je faire si j'ai besoin d'aide pour remplir les formulaires ?

- Vous pouvez demander au personnel du DHS, du centre d'hébergement ou à une personne que vous connaissez de vous aider à remplir ces formulaires.

Comment est-ce que je saurai si ma demande a été approuvée ?

- Nous vous enverrons un avis et vous ferons part de notre décision.

Et si j'ai des questions au sujet de ma demande ou d'autres besoins en lien avec mon handicap ?

- Si vous avez des questions, vous pouvez vous adresser au directeur (à la directrice) de votre centre d'hébergement ou au (à la) responsable de votre dossier.
- Vous pouvez également contacter le Bureau des affaires liées au handicap (Office of Disability Affairs) à l'adresse suivante : DisabilityAffairs@dss.nyc.gov.

Politique contre la discrimination

Que dois-je faire si je pense avoir été traité(e) de manière injuste en raison de mon handicap ?

- Si vous pensez que vous ou une personne de votre famille avez fait l'objet d'un refus de services ou d'une discrimination de la part du DHS en raison d'un handicap, vous pouvez contacter :

Directeur des affaires relatives au handicap pour les services aux sans-abri
Département des services sociaux (Department of Social Services) de la ville de New York
Bureau des affaires relatives au handicap (Office of Disability Affairs)
150 Greenwich Street
New York, NY 10007
Télécopie : 917 639 0442
Adresse électronique : DisabilityAffairs@dss.nyc.gov

Vous pouvez également contacter le Service central des réclamations (Central Complaint Unit) au **(718) 557 1399**.

D'autre part, vous pouvez contacter le Bureau du médiateur (Office of the Ombudsman) au **(800) 994 6494** ou vous rendre en personne au bureau situé au 109 East 16th Street, du lundi au vendredi, entre 9 h et 16 h.

Quelles informations dois-je inclure si je dépose une réclamation ?

- Votre nom, votre adresse postale, votre numéro de téléphone ou votre adresse électronique.
- Une description de ce qui s'est passé, où et quand cela s'est produit.
- Le nom et l'intitulé de poste des employés impliqués, si vous les connaissez.
- Le bureau, programme ou service du DHS ou du centre d'hébergement concerné.

Le DHS s'engage à assurer un accès convenable aux programmes et services pour les personnes souffrant de handicaps, conformément à la Loi en faveur des Américains handicapés (Americans with Disabilities Act, ADA) de 1990 et aux autres lois en vigueur.